

Toutes les activités du CSE sont uniquement réservées aux salariés de Roquette Lestrem ainsi qu'aux membres de leur famille époux ou épouse, concubin ou concubine et les enfants à charge âgés de moins de 21 ans à la date des activités.

Nous acceptons avec un tarif supérieur, les enfants de 21 ans jusqu'à leur 26ème anniversaire, scolarisés et à charge de leurs parents.

Les célibataires ont la possibilité d'avoir un accompagnant extérieur uniquement pour les voyages, week-ends et journées avec un tarif supérieur (le CSE ne peut octroyer une subvention à une personne qui n'est pas ayant droit).

**RAPPEL** : Pour le personnel en CDI, CDD, contrat pro, contrat d'apprentissage : il faut 6 mois de présence sans interruption au moment de l'inscription et être en poste lors de l'activité proposée.

Le CSE se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes qui ne remplissent pas ces conditions sans aucune indemnité de remboursement.

L'inscription aux voyages implique votre accord des conditions d'assurances rapatriement et annulation.

Pour tout désistement des frais d'annulation ou frais de dossier seront retenus par l'agence en fonction de la date d'annulation et du motif. Ceci est indépendant de notre volonté.

Le CSE ne peut être tenu responsable de certains aléas liés au transport (retard d'avion, horaires, climat, surbooking, changement de date, etc.)

Le CSE se réserve le droit de modifier le déroulement d'un séjour (journée, week-end, voyage) sans obligation de dédommagement.

Votre inscription aux séjours/sorties implique votre acceptation du programme, du transport au départ de Lestrem et des horaires ainsi que des conditions d'assurance.

**RAPPEL** :

- Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois (10 fois maxi) le solde des voyages et (5 fois maxi) pour les week-ends.
- Lors de votre inscription à une voyage ou autre, merci de ramener à la permanence du CSE votre feuille d'inscription et votre règlement dans les 8 jours.
- Les noms et prénoms des inscriptions inscrits sur la feuille d'inscription doivent être rigoureusement les mêmes que ceux sur les pièces présentées aux aéroports.
- Votre pièce d'identité est obligatoire pour chaque sortie proposée par votre CSE (sachez que tous les pays n'acceptent pas les prolongations des 5 ans de la carte d'identité. Il vaut mieux prévoir un passeport).